

**Ville de Bagnols-sur-Cèze  
Département du Gard - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 2022-03-051  
du Conseil municipal  
Séance du 30 mars 2022**

\*\*\*\*\*

**Date d'envoi des convocations  
et de l'Ordre du jour du Conseil municipal : 24 mars 2022  
Nombre de Conseillers municipaux : 33  
Nombre de Conseillers municipaux présents : 24  
Nombre de Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : 9  
Nombre de Conseillers municipaux absents : 0**

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mars à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle – rue Racine sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

**Conseillers municipaux présents** : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Anthony **CELLIER**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Nicole **SAGE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Alain **POMMIER**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Thierry **VINCENT**

**Conseillers municipaux absents ayant donné procuration** : Sandrine **ANGLEZAN** procuration à J C REY, Laurence **SALINAS-MARTINEZ** procuration à C. BAUME, Raymond **MASSE** procuration à M. CEGIELSKI, Mourad **ABADLI** procuration à P. BERTHOMIEU, Sylvain **HILLE** procuration à C. MUCCIO, Fatiha **EL KHOTRI** procuration à C. BOISSEL, Corine **MARTIN** procuration à A.POMMIER, Pascale **BORDES** procuration à J-L MORELLI, Audrey **BLANCHER** procuration à T.VINCENT

**Conseillers municipaux absents** : aucun

**Secrétaire de séance** : Jean Christian REY

**Objet : Convention entre la Ville et FDI SACICAP relative à un dispositif de prêts individuels d'avance de subventions publiques et de financement de restes à charge individuels dans le cadre des travaux de propriétaires occupants modestes de l'OPAH-RU**

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu La Loi n° 2014 – 173 du 21 Février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu La Loi Elan promulguée par le Président de la République le 24 novembre 2018 sur l'Evolution du logement, de l'Aménagement et du Numérique,

Vu La Convention Cadre « Action Cœur de Ville » signée le 08 octobre 2018,

Vu La présentation du projet « Action Cœur de Ville » en Comité de Pilotage le 18 Janvier 2019,

Vu La validation des cahiers des charges Global et d'OPAH-RU par la DDTM, la Préfecture et l'ABF,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2019-7-20-005 portant homologation de la convention cadre action cœur de ville de Bagnols-sur-Cèze en convention d'opération de revitalisation du territoire date du 24 juillet 2019,

Vu le Plan stratégique de revitalisation du centre-ville de Bagnols-sur-Cèze présenté lors du comité de pilotage du 22 janvier 2020,

Vu la saisine de la commune de Bagnols-sur-Cèze le 23 janvier 2020 à l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie pour assurer sur veille foncière sur le périmètre ORT,

Vu les signatures de l'avenant de la convention cadre Action Cœur de Ville et celle de la convention Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat en Rénovation Urbaine le 16 décembre 2020,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 23 mars 2022,

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- d'approuver cette démarche de prêts pour les propriétaires occupants modestes en vue de réhabiliter leur logement au sein du périmètre OPAH-RU,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention (en annexe) entre la Ville et FDI SACICAP relative à un dispositif de prêts individuels d'avance de subventions publiques et de financement de restes à charge individuels dans le cadre des travaux de propriétaires occupants modestes de l'OPAH-RU,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 030-213000284-20220330-2022\_03\_051-AR

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 30 mars 2022.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

Le 05 avril 2022

et publié le 05 avril 2022

